

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Feux de forêt

Agir  
pour  
prévenir





## Édito

Les forêts demeurent des espaces essentiels d'un écosystème que nous devons préserver pour continuer à vivre dans un environnement sain et durable. Lieux de promenades, de loisirs et d'apprentissage de la nature, les forêts de la Haute-Garonne constituent les poumons verts de nos territoires. Face à l'inéluctable changement climatique, les fréquents épisodes de sécheresse et parfois les incendies ont des conséquences sur les paysages, la qualité de l'air et de l'eau, nous devons faire preuve de vigilance et de responsabilité afin de protéger ce patrimoine végétal.

C'est le sens des actions et des politiques menées par le Conseil départemental de la Haute-Garonne depuis 2015 en faveur de la préservation et de la protection de la biodiversité. Appeler à un comportement responsable, aménager les espaces naturels afin de prévenir les départs d'incendies demeurent une priorité tout comme la lutte contre l'artificialisation des sols, les interventions en faveur de la replantation des prairies et des haies.

La défense de la diversité de nos forêts et la généralisation de bonnes pratiques doivent être le fruit d'une prise de conscience collective et individuelle. Le Conseil départemental est déterminé à mener et à accompagner ces missions dans l'intérêt du respect de la nature, du cadre de vie des Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais ainsi que des futures générations.

**Sébastien Vincini**

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

**Avec l'emballement du changement climatique les conditions météorologiques exceptionnelles se multiplient : sécheresse, canicule, vagues de chaleurs, orages violents... le risque de feu s'accroît sur la totalité du territoire national.**

**Le risque n'est plus seulement limité à l'été. Désormais, la période s'étend dans l'année, débutant dès les premiers jours du printemps et se prolongeant jusqu'à l'automne.**

# Richesses et fragilités du territoire haut-garonnais

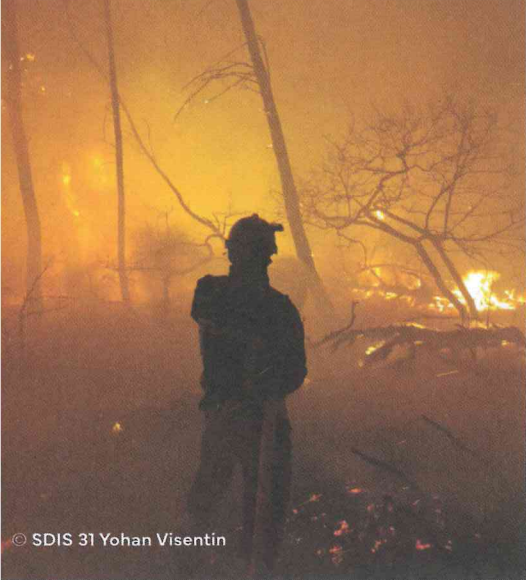
- En Haute-Garonne, la surface forestière couvre 132 000 ha soit 21% de boisement (dont 71% de forêts privées).
- 22 sites sont inscrits au réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) soit plus de 11 000 ha
- Et 16 sont des ENS boisés soit 7 000 ha

En Haute-Garonne, **287 communes** sur les 586 sont concernées par un aléa feu de forêt fort à très fort.

Consultez la liste des communes sur : [data.haute-garonne.fr](https://data.haute-garonne.fr)  
Rubrique : **Les Obligations légales de débroussaillage**

**En 2022 : pas moins de 704 feux** d'espaces naturels ont été déplorés (Chaumes, récoltes sur pied, broussailles, herbes, sous-bois) soit **6 feux par jour**

**En 2022 : 6 feux  
par jour**



© SDIS 31 Yohan Visentin

## Définition

L'incendie de forêt est « une combustion qui se développe sans contrôle, dans le temps et dans l'espace ».

En plus des forêts au sens strict, les incendies concernent des formations subforestières de petite taille : les zones arbustives, les friches, la garrigue, les landes, etc...

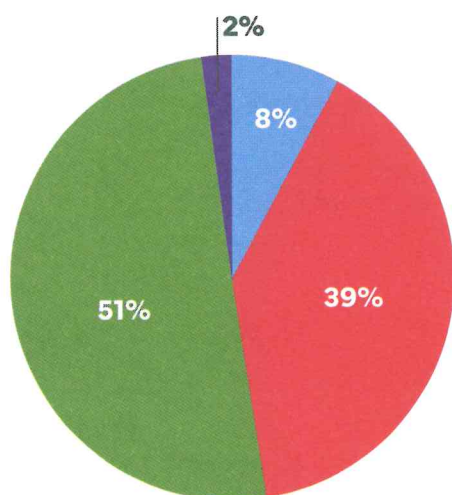


# Causes des déclarations des feux

**L'activité humaine est la principale cause de déclenchement d'incendies.** Elle représente 90% des départs de feu.  
**Et 80% des feux se déclenchent à moins de 50 m des habitations**

Les activités économiques (chantiers de BTP, activités agricoles...) ou de simples activités du quotidien (mégots de cigarettes, barbecues ou feux de camps) peuvent engendrer de lourdes conséquences.

La majorité de ces feux d'origine humaine sont dûs à des imprudences et à des comportements dangereux, aussi bien de riverains, de touristes que de gens de passage... Ils pourraient donc être évités en ayant les bons réflexes au quotidien.



## 90% des feux de forêt d'origine humaine

Principales causes de feux de forêt :

- Naturelles
- Malveillance
- Imprudences et accidents
- Reprises d'incendies

# Impacts, conséquences et répercussions

**Tout incendie a un impact environnemental, économique, social immédiat ou à plus long terme sur les principales fonctions de la forêt.**

- Atteinte à la biodiversité.
- Atteinte aux paysages.
- Impact sur la qualité de l'air, de l'eau.
- Dégradation significative de la capacité des forêts à capter du carbone. L'Occitanie est aujourd'hui la région qui stocke le plus de carbone (9 millions de tonnes). À elle seule, elle capte 3 % des émissions nationales (source le Monde).
- Impact sur les activités économiques : production de bois, activités touristiques et de loisirs...
- Sans compter les répercussions indirectes et autres risques induits : chute de pierres, glissements de terrain, érosion des sols, perte d'habitat pour la faune...



# Agir à chaque niveau

**La prévention du risque incendie de forêt passe avant tout par des comportements responsables. Des acteurs locaux très impliqués mènent des actions de prévention récurrentes, mais les bonnes pratiques et les bons comportements méritent encore d'être valorisés et diffusés.**

## Le débroussaillage :

**Le débroussaillage représente la mesure la plus courante et la plus efficace pour prévenir ou limiter les incendies autour des lieux d'habitation.**

### **🔴 Qu'est-ce que le débroussaillage ou débroussaillage ?**

Le débroussaillage consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchages, feuilles...).

Par exemple : élaguer les arbres, tailler les arbustes pour créer des espaces qui limitent la propagation du feu et éliminer les résidus de coupe (branchages, herbe...).

### **🔴 Pourquoi débroussailler son terrain ?**

- pour se protéger (sa famille, son habitation, ses biens...),
- pour limiter la propagation du feu et son intensité,
- pour faciliter le travail des pompiers.

### **🔴 Une obligation légale dans de nombreuses zones**

Débroussailler est **une obligation prévue par le Code Forestier** afin de limiter la propagation des incendies de ou vers la forêt.

Cette obligation est valable dans tous les territoires français exposés au risque d'incendies de forêt et de végétation et dans les massifs classés à risque.

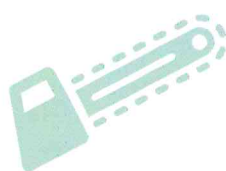
En Haute-Garonne, **l'obligation légale de débroussaillage (OLD)** est réglementée par l'arrêté préfectoral du 22 août 2022.

Plusieurs zones sont ainsi soumises à cette obligation.

Consultez la liste des communes à risque sur : [data.haute-garonne.fr](https://data.haute-garonne.fr)

Rubrique : **Les Obligations légales de débroussaillage**

Dans tous les cas, le débroussaillage reste recommandé dès qu'une habitation est proche d'une zone boisée. Chaque propriétaire concerné est responsable du débroussaillage dans sa parcelle.



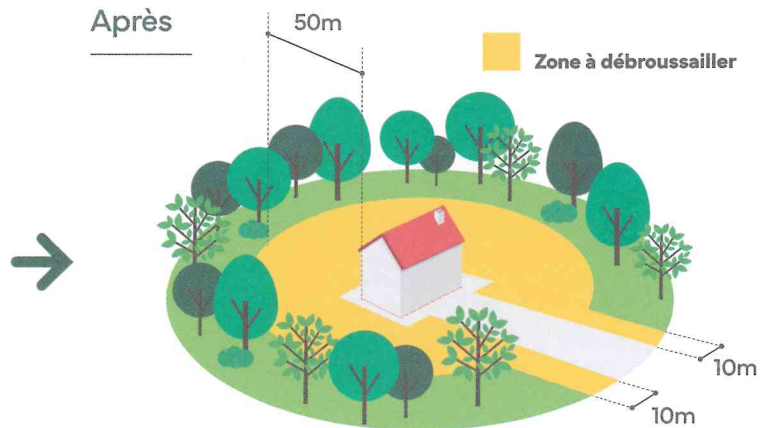
## L'obligation légale de débroussaillage (OLD)

### En zone non urbaine

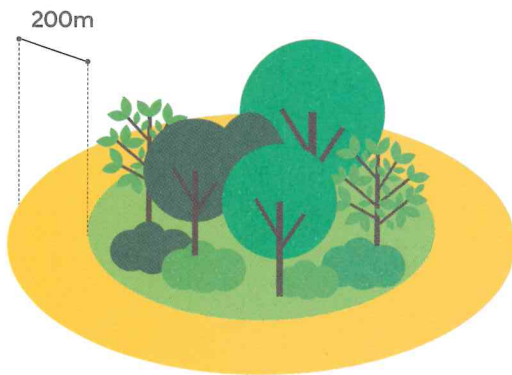
Avant



Après



### En zone exposée aux incendies



## Le rôle des maires

Essentiel pour son territoire, le rôle du maire est de :

- > Contrôler la mise en œuvre des OLD par les propriétaires.
- > Réaliser les OLD de sa voirie communale en qualité de gestionnaire de voirie.
- > Réaliser les OLD de ses propriétés en qualité de propriétaire des biens.
- > Pouvoir d'office en cas de carence des administrés (Intervention refacturée au propriétaire)

**La responsabilité civile voire pénale du particulier et/ou du maire peut-être engagée en cas de non-respect de la réglementation sur les OLD (article L.163-5 du Code Forestier).**

## Le respect des bons gestes :

Sensibiliser le grand public aux gestes simples pour protéger la nature. Le respect de quelques pratiques permet de limiter les imprudences et d'éviter les négligences.

- Je n'allume pas de feu (barbecue, feu de camps, feux d'artifice, pétards....)
- J'essaie de ne pas fumer et surtout je remporte mes mégots dans un cendrier.
- Je ramasse et remporte mes déchets.
- Je ne circule pas avec des véhicules à moteur en dehors des voies ouvertes au public.
- Je campe uniquement dans les zones autorisées à cet effet.
- Je consulte la météo des forêts pour connaître les conditions climatiques et le niveau de risque feu.